

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 571 670

21 N° d'enregistrement national :

84 15581

51 Int Cl⁴ : B 60 P 7/04.

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 11 octobre 1984.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 16 du 18 avril 1986.

60 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

71 Demandeur(s) : OLIVIER Eric. — FR.

72 Inventeur(s) : Eric Olivier.

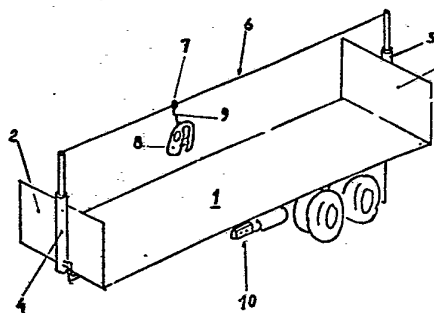
73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) :

54 Dispositif de sécurité pour le bâchage et le débâchage des véhicules.

57 L'invention est relative à un dispositif pour assurer la
sécurité du personnel chargé du bâchage ou du débâchage de
véhicules à plateau.

Ce dispositif comprend un câble 6 tendu entre les extré-
mités avant et arrière du plateau du véhicule, un moyen d'accro-
chage relié à un harnais 8 destiné à être porté par l'utilisateur,
ce moyen d'accrochage 7 étant capable de coulisser le long du
câble, et des moyens 4, 5 pour déplacer le câble entre une
position de repos, où il est à l'intérieur du gabarit du véhicule,
et une position de travail, où il est situé à peu près dans le
plan axial du véhicule, à une hauteur au-dessus du sol dépas-
sant celle du sommet de la bâche.



FR 2 571 670 - A1

D

La présente invention est du domaine des accessoires de sécurité pour véhicules de transport de marchandises.

5 Le but de l'invention est un moyen technique adapté à chaque véhicule plateau qui effectue des livraisons de produits bâchés, pour garantir la sécurité du chauffeur sur une hauteur de 4 m au dessus du sol, n'importe où et
10 quelles que soient les contraintes climatiques ou mécaniques, au moment des opérations de manutention : bâchage et débâchage.

L'invention fournit donc un dispositif pour assurer la sécurité du personnel lors des opérations de bâchage ou débâchage d'un véhicule à plateau, caractérisé en ce
15 qu'il comprend un câble tendu entre les extrémités avant et arrière du plateau du véhicule, un moyen d'accrochage connectable à un harnais destiné à être porté par l'utilisateur, ce moyen d'accrochage étant capable de coulisser le long
20 du câble, et des moyens pour déplacer le câble entre une position de repos, où il est à l'intérieur du gabarit du véhicule, et une position de travail, où il est situé à peu près dans le plan axial du véhicule, à une hauteur au-dessus du sol dépassant celle du sommet de la bâche.

Suivant une modalité avantageuse les moyens pour déplacer le câble sont constitués par deux vérins verti-
25 caux.

L'invention va être exposée plus en détail à l'aide d'un exemple pratique, non limitatif, illustré à la figure unique, qui en est une vue perspective.

30 La présente invention concerne un matériel existant et utilisé.

Ce matériel est un semi-remorque (plateau) 1, qui permet d'accéder dans tous les points de distribution, notamment la livraison sur chantier. Sur ces dernières, nous nous trouvons souvent en face de déchargements à la
35 grue, qui ne permettent pas l'utilisation de camions "Tautliner" à bâche latérale coulissant et toit fixe.

- Sur ce câble, est accroché un mousqueton 7 relié à un harnais 8 par un câble 9 de 10 mm.

- La montée et la descente des vérins se font automatiquement par l'utilisation de l'hydraulique.

5 La manipulation s'effectue au sol par un boîtier 10 situé à la hauteur du plateau. Ce boîtier de commande peut se situer aussi au niveau supérieur du tétier avant, afin que le manipulateur puisse régler la hauteur du câble selon la hauteur du chargement.

10 Le temps de montée des vérins de la partie basse à la partie haute est de 1 mn 40 (idem pour le temps de descente).

- Résistance avant torsion des vérins : 300 kgs sur 16 m de portée, donc largement supérieure sur 12 m 55.

15 L'intérêt du système permet d'associer deux fonctions :

20 . la fonction sécurité antichutes (objectif prioritaire de l'invention) au moment des manipulations nécessaires pour l'arrimage, le bâchage et le débâchage à n'importe quelle hauteur, par n'importe quelle hauteur, par n'importe quel temps, et surtout utilisable sur (ou dans) tous les sites de chargement et de déchargement.

25 . une fonction travail et déplacement de l'utilisateur sans qu'il soit gêné dans ses mouvements.

L'utilisateur peut, par ce système, après avoir positionné le câble à la hauteur convenable, et accroché le harnais, se déplacer sur toute la longueur du véhicule ainsi que sur la largeur.

30 En cas de chute, l'utilisateur se trouve retenu et suspendu au câble, dont le but est de freiner et d'arrêter la chute.

35 Autre avantage : le camion peut rouler en position "basse" des vérins sans que son matériel ne le gêne au passage des ponts (cas des tautliners utilisées couramment).

Diminution des risques d'accident et donc des taux de cotisation de la Sécurité Sociale pour le transporteur.

Le harnais 8 doit être d'utilisation facile à endosser : reconnaître aisément le "haut" du "bas", et le "devant" du "dos".

Le harnais doit faire l'objet :

- 5 * de mise à disposition d'instructions d'emploi et de formation d'utilisation,
- * d'un équipement personnel pour chaque utilisateur, afin que la taille pour laquelle il est réglé, soit toujours identique,
- 10 * d'une facilité de réglage,
- * d'un certain confort :
 - . plusieurs tailles
 - . diminution des problèmes de pression, gênante irritante ou douloureuse à l'usage; de sudation excessive dans la région de l'entre jambes ; d'entraves s'opposant aux libres mouvements des membres inférieurs.....
 - . de facteurs climatiques ou saisonniers :
 - 20 - par temps froids ou humide, utilisation par dessus des vêtements plus épais et chauds, ou de pluie (cirés)
 - par temps chaud, utilisation de vêtements légers ou "torse-nu".....

25 Des résultats satisfaisants ont été obtenus avec un harnais "5710-20" commercialisé en FRANCE par la Société KOMET S.A. .

L'invention n'est pas limitée, au mode de réalisation représenté et décrit en détail, car diverses modifications peuvent y être apportées sans sortir de son cadre, telles que le remplacement des vérins par un double bras pivotant sur système hydraulique ou mécanique, etc....

L'objectif étant d'avoir un câble tendu où s'accrocherait un harnais. De plus ce câble peut soulever une bâche directement lors du débâchage, en accrochant des mousquetons sur l'axe médian de la bâche. Comme nous pouvons le constater, la première application n'est pas limitative.

REVENDICATIONS

1. Dispositif pour assurer la sécurité du personnel lors des opérations de bâchage ou débâchage d'un véhicule à plateau, caractérisé en ce qu'il comprend un
- 5 câble (6) tendu entre les extrémités avant et arrière du plateau du véhicule, un moyen d'accrochage connectable à un harnais (8) destiné à être porté par l'utilisateur, ce moyen d'accrochage (7) étant capable de coulisser le long du
- 10 câble, et des moyens (4,5) pour déplacer le câble entre une position de repos, où il est à l'intérieur du gabarit du véhicule, et une position de travail, où il est situé à peu près dans le plan axial du véhicule, à une hauteur au-dessus du sol dépassant celle du sommet de la bâche.
2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens pour déplacer le câble sont
- 15 constitués par deux vérins verticaux.

A/A

2571670

